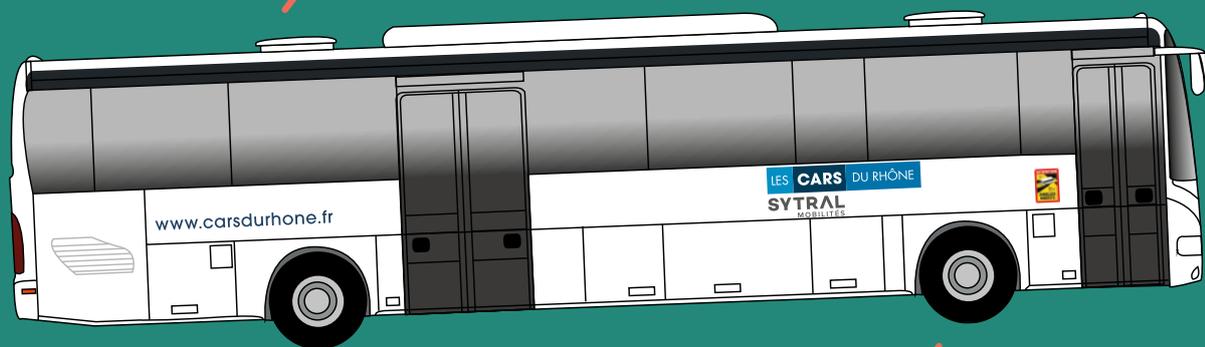


À PLUS TARD

DANS LE CAR !



50% de votre abonnement «Cars du Rhône» remboursé

La **Communauté de communes du Pays Mornantais** accorde une aide de 50% du montant de l'abonnement Cars du Rhône choisi par l'utilisateur, mensuel ou annuel, sur une durée de trois mois minimum et de six mois maximum consécutifs pour les abonnements mensuels. Les transports scolaires ne font pas partie du dispositif.

À compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024. Conditions de l'aide sur www.copamo.fr.

Infos / www.copamo.fr



Contact / **04 78 44 14 39**

 Pays Mornantais,
territoire engagé !